

PROJET RÉFÉRENT

La prise de compétence GEMAPI et la caractérisation des systèmes d'endiguement - un partenariat avec Troyes Champagne Métropole



OBJET DE L'OPÉRATION

Des recommandations sur la prise de compétence GEMAPI ainsi que des méthodologies de caractérisation des systèmes d'endiguement ont été développées grâce au partenariat entre Irstea, le Cerema et la Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole. Cette coopération s'inscrit dans l'appel à partenaires national lancé en juin 2016.

La Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole (TCM), située dans le département de l'Aube, est compétente en GEMAPI sur les communes du Grand Troyes depuis le 1er janvier 2017. L'extension de son périmètre a engendré de nouvelles problématiques interférant avec la GEMAPI telles que l'aménagement du territoire, l'urbanisme et le petit cycle de l'eau.

Le territoire de TCM se situe principalement sur le bassin versant Seine Supérieure (source de la Seine jusqu'à la confluence entre la Seine et l'Aube) mais également sur les bassins versants Vanne et Aube. Outre la problématique milieux aquatiques avec la préservation de la ressource en eau, l'enjeu principal sur le territoire est le risque inondation. En effet l'agglomération troyenne est classée Territoire à Risques importants d'Inondation (TRI) avec d'importants aménagements de protection contre les inondations.

Pour l'accompagner, la collectivité a signé un partenariat avec le Cerema (Nancy et Aix-en-Provence) et Irstea.

LES BESOINS DU CLIENT / PARTENAIRE

La collectivité a souhaité un accompagnement qui s'est orienté sur deux volets principaux :

CONTACT

✉ dtecrem.cerema@cerema.fr

THÉMATIQUES ASSOCIÉES

- Eau et milieux aquatiques
- Risques inondations et mouvements de terrain

NOS OFFRES DE SERVICES EN LIAISON

- Effectuer les choix stratégiques adaptés à la mise en oeuvre de la Gemapi

1. des recommandations de prise de compétence GEMAPI à l'échelle du bassin versant Seine Supérieure et de la Communauté d'Agglomération ;
2. l'appui méthodologique à la délimitation et à la gestion des systèmes d'endiguement au sens du décret digues du 12 mai 2015.

LA RÉPONSE DU CEREMA

Le Cerema s'est investi avec Irstea sur les volets consistant à :

- Etablir l'état des lieux des enjeux du bassin versant Seine Supérieure et des compétences « cours d'eau » et « prévention des inondations ». Cette étude pose les bases permettant de proposer des recommandations sur la prise de compétence GEMAPI à l'échelle du bassin versant, avec une méthodologie d'analyses innovante ;
- Formuler des recommandations sur la prise de compétence GEMAPI à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole en tenant compte des compétences actuelles d'aménagement, d'urbanisme et de petit cycle de l'eau ;
- Analyser des systèmes d'endiguement de l'agglomération Troyenne (volet effectué en parallèle des deux autres).

LE CLIENT / PARTENAIRE PILOTE DU PROJET

Troyes Champagne Métropole (TCM)
168 350 habitants

Cerema Est
Laboratoire de Nancy

LE CALENDRIER

De juillet 2017 à janvier 2019

CES RÉFÉRENCES POURRAIENT AUSSI VOUS INTÉRESSER

- ✓ Prise en compte des milieux humides dans la prévention des inondations sur le syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Bourbre
- ✓ Mise en oeuvre de la Gemapi sur le littoral de Saint-Malo Agglomération
- ✓ Les communautés d'agglomération de la Porte du Hainaut et de Valenciennes Métropole face à la compétence GEMAPI